



FICHE ACTION N°1

PROMOTION ET VALORISATION DU TERRITOIRE

À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

• Promouvoir le territoire :

Outils de communication, marketing territorial, connaissance des clientèles, signalétique, etc.

• Développer la culture de l'accueil sur le territoire :

Formations des acteurs du territoire à la culture de l'accueil, développer la notion et les pratiques de renvoi de clientèle, etc.

• Favoriser la prise de conscience par les habitants des potentiels locaux :

Favoriser l'appropriation par les habitants des potentiels et savoir-faire locaux, action de connaissance des ressources sur le territoire, élaborer des actions fédératrices emblématiques pour faire connaître le territoire, etc.

QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

• Les dépenses immatérielles :

Frais de personnel (salaires et frais), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).

• Dépenses matérielles :

Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération, signalétique, outils pédagogiques, supports relatifs à une exposition.

QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (État, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

1 € de fond public = **4 €** de crédits FEADER/LEADER **JUSQU'À**

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 70 000 €.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le **comité de programmation** et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation ; la dynamique de projet multi-acteurs, etc.

Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent **une notation sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER** selon la note obtenue.



Le « Guide du porteur de projet » répondra à toutes vos questions.

www.grandbeauvaisis.fr

version du 6 juillet 2018